

REGLEMENT

1/ Toute modification (annulation ou inscription) doit se faire par écrit avec la **feuille de modification** jointe au dossier et être effectuée le **jeudi matin avant 9h** de la semaine précédente. Toute demande en dehors de ce délai sera étudiée mais pourra être refusée par la responsable.

2/ En cas d'absence de l'enfant, la famille doit prévenir **la responsable du service le matin même** :

- en cas de maladie de l'enfant ou du parent, un certificat médical ou un arrêt de travail doit être **fourni dans les 48h**. Aucun effet rétroactif ne pourra avoir lieu une fois la facture émise.
- en cas d'absence exceptionnelle d'un enseignant (grève ou maladie).

3/ Toute annulation ou absence non justifiée sera facturée : deux 1/2h pour le périscolaire ou péri-als, la séance pour le NAP, la totalité de l'aps et du repas pour la restauration, la demi-journée ou journée pour l'als.

4/ Les parents sont priés de prévenir la responsable de l'inscription de leurs enfants en APC afin de faciliter l'organisation.

5/ Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants (sauf PAI), les parents veilleront donc à en informer le médecin pour que les prises s'effectuent le matin et/ou le soir, à la maison.

6/ Seules les personnes autorisées sur la fiche de renseignement peuvent récupérer votre enfant. Aucun enfant ne sera remis à une personne non inscrite sauf sur demande écrite et signée des parents.

7/ Une pénalité de retard de 10€ sera appliquée aux familles qui ne respecteront pas les horaires de fermeture du service.

8/ En cas de problème de comportement répété, les parents seront avertis et convoqués, s'il n'y a pas de changement, une exclusion sera envisagée.

9/ Lorsqu'une erreur de facturation est constatée, la famille doit obligatoirement s'adresser dans les 15 jours au responsable du site qui fera le nécessaire auprès du service compétent pour rectifier la facture.

10/ La responsabilité de la communauté de communes ne

peut être engagée tant que l'enfant n'est pas confié à un animateur par une personne responsable

TARIFS

	Famille de 1 enfant	Famille de 2 enfants	Famille de 3 enfants
APS (Accueil périscolaire) MATIN ET SOIR MIDI VACANCES	0,028% (soit entre 0,18€ et 1,64€ la ½ heure)	0,023% (soit entre 0,15€ et 1,34€ la ½ heure)	0,019% (soit entre 0,12€ et 1,11€ la ½ heure)
APS MIDI (Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	0,011% (soit entre 0,071€ et 0,64€ la ½ heure)	0,009% (soit entre 0,058€ et 0,53€ la ½ heure)	0,008% (soit entre 0,052€ et 0,47€ la ½ heure)
ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 1/2 journée = 6 demi-heures	0,021% (soit entre 0,14€ et 1,23€ la ½ heure)	0,018% (soit entre 0,12€ et 1,054€ la ½ heure)	0,014% (soit entre 0,091€ et 0,82€ la ½ heure)
Prix unique de repas (à ajouter à l'APS midi)	3.36€		

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles avec leur dernier avis d'imposition, ou avec Caf Pro pour les allocataires. Ils correspondent à un taux d'effort qui varie en fonction de la composition de la famille. Revenu plancher : 660.44€ ; Revenu plafond : 5864.89€
Une majoration de 30% du tarif est appliquée aux familles extérieures à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

Ex : une famille avec 2 enfants aux revenus mensuels de 2000€

Cout péri : $2000 \times 0.023\% = 0.46€$ la 1/2h

Cout restauration scolaire :

$2000 \times 0.009\% = 0.18€$ la 1/2H

$3.36 + (0.18 \times 2.5) = 3.81€$ par midi

Découpage des 1/2h pour la facturation

Matin : 7h15/7h45 - 7h45/8h15 - 8h15/8h45

Soir : 15h40/15h55 = 1/4h gratuit 15h55/16h10 = 1/4h
16h10/16h40 - 16h40/17h10- 17h10/17h40 - 17h40/18h10-
18h10/18h45

Midi : 12h30/13h45 ou 12h20/13h35= 1h15 aps + un repas

CENTRE SOCIO-CULTUREL



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Accueil périscolaire Brochon/Fixin



Responsable périscolaire

Aurélia SIMONKLEIN

03.80.51.34.92

accueildeloisircouchey@orange.fr

Rue Jules Ferry

21160 COUCHEY

FONCTIONNEMENT

Le service est ouvert à tous les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2.

La priorité pour les inscriptions est donné aux enfants dont les deux parents ou le parent isolé travaillent.


La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h15 à Brochon.

Ils peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités en lien avec le projet pédagogique avec les animateurs présents.

Ils sont ensuite emmenés à l'école de Brochon. Les enfants scolarisés à Fixin prennent la navette.

 L'accueil périscolaire du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR

L'accueil périscolaire du soir se déroule à Fixin. Il commence dès la sortie de l'école.

Les enfants scolarisés à Fixin sont récupérés à l'école.

Les enfants scolarisés à Brochon prennent la navette pour rejoindre le périscolaire de Fixin.

Le goûter est fourni par la structure.

Après avoir pris leurs goûters, les enfants peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités avec les animateurs présents.

LES NAP

L'inscription aux NAP se fait pour l'année au moment de l'inscription pour la rentrée. Les tableaux de NAP par tranche d'âge sont affichés à la période dans le hall d'entrée du périscolaire. Les annulations doivent être faites au maximum le vendredi avant les vacances scolaires de la période concernée pour ne pas être facturé. L'inscription à un NAP est un engagement à être présent sur toutes les séances. L'inscription à l'accueil périscolaire du soir est automatique, aucun enfant ne pourra être récupéré avant la fin de la séance.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont livrés en liaison froide par la société API, basée à Genlis.

Les enfants sont récupérés dès la sortie de l'école. Ils mangent sur leur lieu de scolarisation.

Après le repas, les enfants peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités avec les animateurs présents.




TRANSPORT SCOLAIRE

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin assure le transport entre Fixin et Brochon. Ce service est gratuit.

L'inscription est obligatoire et les parents doivent signaler tout changement de fréquentation.

Les horaires de passage doivent être respectés. Un enfant en retard ne pourra être attendu une fois l'horaire dépassé, même s'il est inscrit, afin de ne pas perturber le service.

Quatre arrêts sont proposés (mairie Brochon, Mairie Fixin, Maladière, Cheminots) le matin, le soir et le mercredi midi. Seuls les arrêts Mairie Brochon et Mairie Fixin sont possibles à midi et à 13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

 Le transport du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée.

Les horaires du transport scolaire ne sont pas déterminés au moment de l'impression des dossiers. Ils vous seront communiqués ultérieurement.

MERCREDIS

3 formules sont proposées :

- repas seul (11h50 à 13h45/14h)
- repas + après-midi (11h50 à 17h)
- après-midi seul (14h à 17h)



Les enfants sont récupérés à la sortie de l'école et prennent la navette pour rentrer chez eux ou se rendre à l'accueil de loisirs de Couchey.

À 12h30, les enfants de Brochon et Fixin prennent le repas avec les enfants de Couchey

De 14h à 17h, la présence des enfants est obligatoire. Des animations sont prévues sur ce temps.

À 16h30, le goûter est fourni par la structure.

À partir de 17h les enfants peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités avec les animateurs présents.

VACANCES SCOLAIRES

Les dossiers sont à retirer environ 3 semaines avant le début des vacances et fin mai pour l'été.

Le site de Couchey est ouvert toute l'année, sauf les vacances de Noël et les trois premières semaines d'août. Mais les enfants peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs de Gevrey-Chambertin.

Si les inscriptions sont insuffisantes, le site pourrait être fermé et les enfants accueillis sur un autre site.

Les enfants sont accueillis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15. L'inscription est possible à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas. Un accueil est ouvert à partir de 7h15 et jusqu'à 18h45.

Lorsqu'un pique-nique est proposé, il est fourni par la famille.

Les activités proposées sont adaptées à chaque âge, variées et favorisent la vie en collectivité. Elles sont aussi bien artistiques, sportives et culturelles. Des ateliers et des séjours sont proposés certaines semaines.

